

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du samedi 22 MARS 2008 à 17 heures

Date de Convocation : 17 mars 2008	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d’Affichage : 17 mars 2008	Nombre de présents : 12
	Nombre de votants : 15

L’an deux mil huit, le samedi vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Madame Michèle GEAIS, Maire.

Étaient présents : M. Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Jean FLAMANT, Bernard CORDELETTE, Didier LEMÉE, Emmanuel FONTAINE, Mme BAILLEUX Marie-Jeanne, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Mmes Suzanne GERNON, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés	M. Maurice BOITELLE	par	M. Christophe GOSSEAU
et représentés :	M. François BOBO	par	Mme Suzanne GERNON
	Mme Françoise ARMANI	par	Mme Anne PERDU

Il est procédé, conformément à l’article 29 du Code de l’Administration Communale, à l’élection d’un secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Madame Anne PERDU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Appel et installation des nouveaux conseillers municipaux élus le 16 mars 2008, par le Maire sortant.
- 2) Election du Maire
- 3) Fixation du nombre d’Adjoints
- 4) Election des Adjoints

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle GEAIS, Maire sortant, qui procède à l’appel nominal des élus.

1/ APPEL ET INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme Michèle GEAIS donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 16 mars 2008 et déclare installés :

M. Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Jean FLAMANT, Bernard CORDELETTE, Didier LEMÉE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme BAILLEUX Marie-Jeanne, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, François BOBO, Mmes Suzanne GERNON, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI

Mme Michèle GEAIS, Maire sortant, ne souhaite pas faire de discours. Elle laisse à son successeur non encore désigné, les clés de la mairie, les dossiers en instance, l’écharpe du maire et celle d’adjoint, souhaite bon courage à ses successeurs. Avant de quitter la salle, elle passe la présidence de la séance à Monsieur Jean FLAMANT, doyen d’âge.

Avant de procéder à l’élection du Maire, Monsieur Jean FLAMANT prend la parole pour dire quelques mots :

« Mesdames, Messieurs, Il y a sept ans, j’avais déclaré que c’était la dernière fois que je présidais la réunion de conseil en tant que doyen de l’assemblée, mais depuis j’ai dû récupérer « un parachuté breton », de ce fait je suis entré en résistance et c’est pourquoi je suis encore ici ce soir.

Trêves de plaisanterie et soyons sérieux.

La campagne électorale a été rude et le point d’échauffement a été le P.L.U.. Sur ce point, je peux juré sur l’honneur que jamais en réunion et en dehors de réunion, il n’a été question au sein du Conseil Municipal d’un lotissement communal au lieu-dit « Le Château ». Mais sur ce sujet, je n’en dirai pas « plu ».

Je voudrais féliciter les nouvelles et nouveaux élus, remercier les anciens conseillers qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été réélus.

Il faut maintenant que tous les élus oeuvrent pour le bien des habitants et pour que tout le monde d'ici quelques temps puisse proclamer « VIVE BARISIS » !

2/ ELECTION du MAIRE

Le Président invite donc les conseillers municipaux à procéder à l'élection d'un Maire par scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122.4 et L2122.7 du Codes Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nbre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Nbre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. Didier LEMÉE	NEUF (9) voix
- M. Bernard CORDELETTE	CINQ (5) voix

Monsieur Didier LEMÉE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions. Monsieur Didier LEMÉE, Maire prend la parole :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Député-Maire, C'est au nom de notre équipe « Ensemble pour Barisis » que je remercie les électrices et les électeurs qui ont accordé leurs suffrages à chacun de ses membres et lui ont permis de donner une majorité lors du second tour de scrutin.

Je remercie aussi les candidats qui ont œuvrer dans notre équipe pendant toute cette campagne et qui ne sont pas élus. Mme Lydie RAMOS, Messieurs David LESCARMONTIER, Philippe MAILLET, Olivier VIXEL, Dominique PLATANIA. Je puis les assurer que nous continuerons à réfléchir et œuvrer avec eux pour le bien de Barisis.

Notre liste a travaillé depuis septembre 2007 pour réfléchir au programme que nous vous avons proposé. Cette campagne électorale municipale, en présence de trois listes, a permis à chacune et à chacun de se faire son opinion, à travers une pléiade de documents distribués, la création d'un blog internet, de discussions ouvertes entre des candidats et des habitants, afin d'apporter des réponses aux interrogations des citoyens dans un esprit d'information uniquement.

Après ces longues journées de campagne, il nous faut tourner la page ; se ranger vers les résultats des urnes ; penser au travail à venir ; mettre en place le programme avec les priorités que nous vous avons soumises et que vous avez plébiscité par vos votes.

Je remercie l'ensemble des Barisiennes et Barisiens qui se sont mobilisés pour cette élection municipale, aussi bien dans les listes adverses que dans la participation aux deux scrutins, -presque 88 % de participation atteinte au second tour-. Preuve que l'enjeu était plus qu'important pour la population.

Notre programme était basé sur 6 critères importants :

- | | |
|---|--|
| <i>1/ Instaurer le dialogue avec les habitants,</i> | <i>4/ Redynamiser la vie sociale du village,</i> |
| <i>2/ Mener à terme les dossiers et projets en cours,</i> | <i>5/ Maintenir les services à la population,</i> |
| <i>3/ Assurer la sécurité de tous,</i> | <i>6/ Mettre en valeur le patrimoine de notre Commune.</i> |

Je reste persuadé que sur ces points, l'ensemble des candidats des 3 listes en avait fait leur programme, certainement avec des appréciations et des manières différentes de les aborder et de les mettre en œuvre, mais cependant pour atteindre le même but, je pense : Répondre aux attentes de la population de Barisis-aux-Bois !

Pour réaliser tout ce programme, nous aurons besoin de VOUS : Population, Elus, les Pours, les Contres, la bonne volonté et la compréhension de TOUS pour redonner à notre village une nouvelle dimension basée sur l'écoute, l'aide, la présence, dans le respect des uns et des autres, des anciens et des jeunes, de l'ensemble de la population.

Je formule le vœu en cette journée solennelle, de faire tout mon possible, avec l'ensemble des conseillères et conseillers nouvellement élus, pour rassembler les Barisiens, pour apporter des réponses à leurs attentes. Soyez convaincus que je mettrai tout en oeuvre pour construire et préparer l'avenir des habitants de Barisis-aux-Bois. Je n'oublierai pas non plus les habitants de Bernagousse qui se sentent oubliés de tous ! Bernagousse fait bien partie de Barisis-aux-Bois et nous sommes très heureux d'avoir ce magnifique site, « joyau de notre Commune ».

Barisiennes, Barisiens, soyez fiers de votre village, sachez que vos élus sauront être à vos côtés pour le bien de toutes et de tous ! »

3/ FIXATION du NOMBRE d'ADJOINTS

Le Conseil Municipal doit se déterminer sur le nombre des adjoints au Maire. Le nombre minimal est par principe un adjoint et ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (4). A Barisis, depuis plusieurs années, le nombre d'adjoints est fixé à deux.

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de FIXER à DEUX le nombre des adjoints au Maire.

4/ ELECTIONS des ADJOINTS

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Didier LEMÉE, Maire, à l'élection du **PREMIER ADJOINT**.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nbre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Nbre de suffrages exprimés :	12
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. Jean FLAMANT SEPT (7) voix
- M. Bernard CORDELETTE CINQ (5) voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte pour aucun candidat. Il est procédé à un deuxième tour de scrutin pour l'élection de premier adjoint.

Deuxième tour de scrutin

Le dépouillement du vote du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nbre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Nbre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. Jean FLAMANT NEUF (9) voix
- M. Bernard CORDELETTE CINQ (5) voix

Monsieur Jean FLAMANT ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement proclamé **PREMIER ADJOINT**.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du **DEUXIEME ADJOINT**.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nbre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Nbre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. Guy PERNAUT NEUF (9) voix
- Mme M-Jeanne BAILLEUX CINQ (5) voix

Monsieur Guy PERNAUT ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement proclamé **DEUXIEME ADJOINT**.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire souhaite présenter les excuses de Mme ARMANI, MM. BOITELLE et BOBO. Ces trois élus n'ont pas pu être présents ce samedi parce qu'ils n'ont pas pu différer des engagements personnels et/ou familiaux pris de longue date, le mariage d'un fils, par exemple.

Malgré une proposition faite à Madame Michèle GEAIS, Maire sortant, d'avancer cette 1^{ère} réunion de conseil au vendredi soir, tout en respectant les 3 jours francs de convocation, cette dernière n'a pas souhaité envisager cette possibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Ont signé les membres présents,

Le Doyen d'âge du Conseil,
Jean FLAMANT

Le Secrétaire de séance,
Anne PERDU

Le Maire,
Didier LEMÉE

Les Membres du Conseil Municipal,

Guy PERNAUT,

Bernard CORDELETTE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,

Maurice BOITELLE,
Pouvoir à Christophe GOSSEAU

François BOBO,
Pouvoir à Suzanne GERNON

Françoise ARMANI,
Pouvoir à Anne PERDU